

**Séance publique du 28 mai 2001**

**Délibération n° 2001-0061**

commission principale :

objet : **Désignation d'un représentant au sein de l'Association Rhônalénergie-Environnement**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 mai 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 17 mai 1997, la communauté urbaine de Lyon a accepté d'adhérer à l'Association Rhônalénergie-Environnement. Cette association se substituait à Rhônalénergie, association à laquelle la communauté urbaine de Lyon avait précédemment adhéré.

Cette association a pour objet de promouvoir, coordonner et développer les actions tendant à économiser l'énergie, à utiliser des énergies renouvelables, à préserver les ressources et à valoriser l'environnement.

Elle comprend exclusivement des membres actifs, organisés en cinq collèges : les collectivités territoriales, les entreprises publiques et privées, les organismes consulaires et les SEM, les Associations relevant de la loi de 1901 et les personnalités qualifiées.

Il convient donc de désigner un représentant de la Communauté urbaine au sein de l'Association Rhônalénergie-Environnement ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 17 mai 1997 ;

Vu le résultat du scrutin ;

**DELIBERE**

**Désigne** madame Béatrice Vessiller en tant que représentante de la communauté urbaine de Lyon au sein de l'Association Rhônalénergie-Environnement.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,